

intitulé: «Le Canada se montre froid envers les cinéastes étrangers.»

Montréal (PC)—Selon M. Claude Giroux, Montréalais de naissance et président de l'*Allied Artists*, société américaine de distribution de films, le Canada ne cherche pas à attirer les producteurs étrangers.

M. Giroux, qui est l'un des dirigeants de l'industrie cinématographique américaine, est venu assister à la 98^e conférence technique de la *Society of Motion Picture and Television Engineers*.

Il a déclaré lundi, lors d'un entretien, que les banques canadiennes font preuve de conservatisme et d'un manque de connaissances dans le domaine de l'industrie cinématographique. Elles ne savent rien, a-t-il dit, des garanties de production offertes par les distributeurs étrangers.

«Quand vous dites aux banques: trois distributeurs: indien, italien, et français, garantissent le paiement de \$100,000 chacun, quand le film sera terminé—prêtez-moi \$300,000 maintenant pour tourner un film au Canada, on vous regarde d'un œil vitreux.

«Ils ne comprennent pas que faire un film, c'est comme bâtir une maison. On obtient un prêt à la construction et un cautionnement de parachèvement. Ce prêt devient ensuite une hypothèque.»

Ce qu'il faut, a-t-il déclaré, c'est une agence cinématographique comme pour les industries. Cette agence connaîtrait ce domaine et serait alors en mesure d'accepter des garanties.

Ce bill résoudra, en partie, la question de la réunion des fonds, un des facteurs qui laisse encore à désirer.

Au cours du débat en juin dernier, le député de Moose-Mountain (M. Southam), je crois, a dit qu'il connaissait un peu l'industrie cinématographique, et qu'à son avis, les \$10 millions, dont on avait parlé, ne représentaient pas grand-chose. Je ne sais si cette somme suffit au non mais je sais que certains petits pays d'Europe, Suède, Tchécoslovaquie ou Danemark, ont produit d'excellents films à peu de frais, des films qui ont été fort rentables pour les cinéastes. On présente un de ces films à Ottawa depuis bien des semaines. Il s'intitule *Dear John* et a été tourné, dit-on, avec un petit budget. La plupart du temps, la scène se passe dans une chambre à coucher, mais il semble que les éléments nécessaires au succès y sont.

Une voix: Expliquez-vous.

M. Prittie: On a déjà parlé de la distribution des films; l'industrie cinématographique demande une certaine garantie pour la distribution des films réalisés au Canada par des cinéastes canadiens, on l'a dit aussi. C'est très important. En juin dernier, le ministre a dit qu'on pourrait s'attendre à ce que les propriétaires de salles collaborent avec les sociétés déjà établies. Je vois que le *Globe and Mail*, dans son compte rendu des débats du 21 juin,

[M. Prittie.]

a fait le commentaire suivant dans un titre: «Le contingent d'importation indique pourquoi les films canadiens ne sont pas présentés plus souvent.»

Je crois que cela faisait partie du discours du ministre l'an dernier, et si la collaboration se fait attendre, je suis d'accord pour que le gouvernement prenne toutes les mesures pour s'assurer que des films canadiens de qualité puissent être présentés, comme ils le méritent, chez nous et à l'étranger et qu'au besoin nous utilisions les contingents d'importation à cette fin. Après tout, bien d'autres pays le font.

Dernier point: les rapports entre l'Office national du film et l'industrie privée du film au Canada, quelle que soit leur extension future. Il y a une semaine, j'ai posé une question au ministre. Le représentant d'un syndicat international, l'*International Union of Film Photographers* a critiqué le fait que l'Office national du film et la Société Radio-Canada collaborent au même film—it s'agit de *Waiting for Caroline*, tourné à Québec et à Vancouver. Il s'y opposait en disant qu'en tournant ce film, l'Office national du film dépassait les attributions qui lui avaient été données par le Parlement.

Sauf erreur, Radio-Canada et l'Office national du film ont conclu des arrangements pour la réalisation de trois longs métrages. Comme en témoigne la page 12037 du *hansard* du 20 janvier, le ministre a répondu:

J'ai vu M. Cole, représentant de l'IATSE, et entendu ses griefs. Il prétend que l'activité actuelle de l'Office national du film n'est pas prévue dans la loi. L'honorable député le sait, en qualité de ministre de la Couronne, je ne puis émettre une opinion juridique, mais quiconque lira les articles 9 et 10 de la loi nationale sur le film constatera que cette activité s'inscrit dans leur cadre.

● (5.00 p.m.)

A la page suivante, le ministre ajoutait:

M. Cole a exigé qu'une convention collective soit conclue avec son unité locale de Toronto, ce que l'Office national du film a refusé, en alléguant qu'il n'enjoindra pas à ses employés d'entrer dans tel ou tel syndicat. De fait, on m'informe que les employés de l'Office national du film sont membres d'autres syndicats, en particulier du Syndicat général du cinéma.

M. Cole a aussi menacé d'empêcher la diffusion du film en préparation, et même de perturber davantage une industrie naissante que tous les députés, ils l'ont indiqué, aimeraient voir prospérer dans le pays. Ce serait une politique à courte vue, me semble-t-il, de la part des opérateurs et des autres travailleurs de l'industrie cinématographique, de susciter maintenant une désorganisation équivalant au sabotage des efforts du gouvernement et des perspectives d'expansion de l'industrie au Canada.